

Comment prévenir l'introduction et la propagation de la MDC?

La MDC peut se transmettre d'un cervidé à un autre ou au contact d'un environnement contaminé par des cervidés infectés. Ainsi, de saines pratiques visant à protéger les cheptels ont été mises en place :

- **Appâtage autorisé du 1^{er} septembre au 30 novembre**
L'appâtage à des fins de chasse est permis du 1^{er} septembre au 30 novembre uniquement, à l'exception des substances minérales (p. ex. bloc de sel) qui demeurent autorisées à l'année.
- **Interdiction d'utiliser de l'urine naturelle de cervidés**

Pour limiter les risques de propagation de maladies, l'utilisation d'urine naturelle de cervidés à des fins de chasse est interdite en tout temps, quelle que soit son origine, à l'exception de l'urine d'original. Cette interdiction s'applique également à tout autre leurre olfactif naturel provenant de cervidés (p. ex. glandes tarsiennes).

Comment reconnaître-on un animal affecté par la MDC?

Les manifestations physiques de la maladie surviennent généralement de 16 à 36 mois après que l'animal a été infecté. Les signes cliniques sont surtout apparents en phase terminale de la maladie.

La maladie peut prendre différentes formes. Si un animal semble particulièrement amaigri ou présente des comportements anormaux, **il doit être signalé à SOS Braconnage au 1 800 463-2191.**



Photo : Donald Savoy

RÉGLEMENTATION

Cervidés abattus à l'extérieur du Québec

Il est interdit d'importer ou de posséder toute partie du cerveau, de la colonne vertébrale, des yeux, des ganglions lymphatiques rétropharyngiens (à la base de la mâchoire), des amygdales, des testicules et des organes internes de cervidés abattus à l'extérieur du Québec.

Ces pièces anatomiques sont celles dans lesquelles se concentre l'agent responsable de la MDC. L'importation et la possession de la viande et de certaines autres pièces anatomiques demeurent permises.

Si vous chassez à l'extérieur du Québec et que les autorités de la province ou de l'État où vous avez abattu un cervidé vous informent qu'il est atteint de la MDC, informez-en rapidement SOS Braconnage.

Cervidés abattus dans un rayon de 45 km d'un lieu où la MDC a été détectée

Pour éviter la propagation de la MDC au Québec, les pièces anatomiques dans lesquelles se concentre l'agent responsable de la MDC ne doivent pas quitter la zone de chasse où a été abattu l'animal. Ces pièces anatomiques doivent également demeurer à l'intérieur du rayon de 45 km autour du site où des cas de MDC ont été détectés. Les chasseurs sont dans l'obligation de faire débiter leur gibier à proximité du lieu d'abattage.

Cervidés en captivité

Pour éviter la propagation de la maladie entre des installations de garde en captivité de cervidés, aucun cervidé vivant ne peut être déplacé d'un site de garde à un autre s'il est gardé dans un site qui se trouve à moins de 100 km d'un lieu où la MDC a été détectée.

Votre collaboration est essentielle

Visitez le site Web pour connaître tous les détails.

Quebec.ca/maladie cervides

Forêts, Faune
et Parcs



MDC

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

LA MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE

Une menace pour les cervidés du Québec

Votre
gouvernement

Québec

Qu'est-ce que la maladie débilitante chronique?

La maladie débilitante chronique (MDC) est une maladie dégénérative mortelle qui affecte les cervidés (sauvages et d'élevage), particulièrement les cerfs de Virginie. Cette maladie s'apparente à l'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle) et, comme cette dernière, elle affecte le cerveau des animaux touchés.

Une fois introduite dans la faune sauvage, la MDC est extrêmement difficile à éliminer.

Existe-t-il un risque pour la santé humaine?

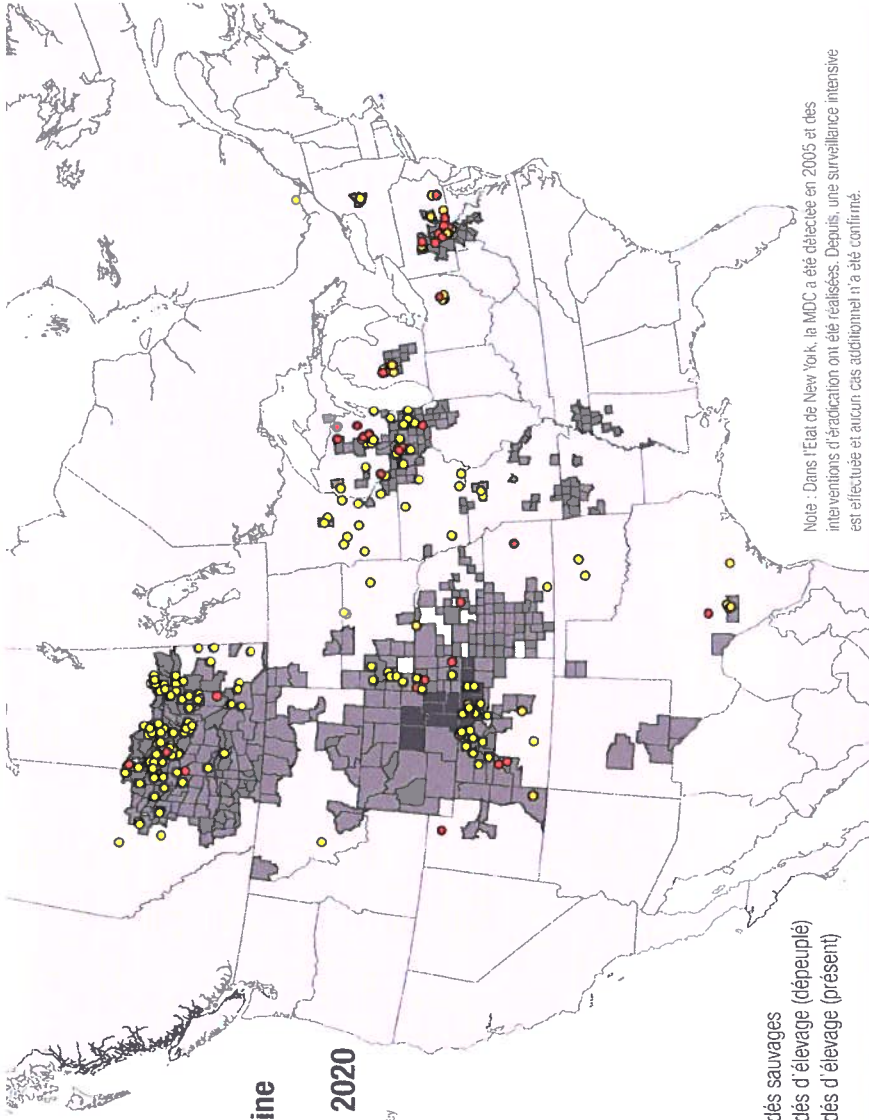
À l'heure actuelle, aucune preuve scientifique n'indique que la MDC puisse se transmettre aux humains. Cependant, il est recommandé par Santé Canada que tout tissu provenant d'un animal connu pour être infecté par la MDC ne soit pas utilisé ou consommé par les humains.

Quelles sont les conséquences de la MDC?

L'introduction de la MDC dans les populations de cervidés sauvages du Québec pourrait avoir des conséquences importantes sur leur santé. À long terme, si la maladie n'est pas contrôlée, elle pourrait mener à une baisse importante et irréversible des populations.

Répartition nord-américaine de la MDC en septembre 2020

(adaptée de U.S. Geological Survey (<https://www.usgs.gov/>))



- MDC chez les cervidés sauvages
- MDC chez les cervidés d'élevage (dépeuplé)
- MDC chez les cervidés d'élevage (présent)

Note : Dans l'État de New York, la MDC a été détectée en 2005 et des interventions d'éradication ont été réalisées. Depuis, une surveillance intensive est effectuée et aucun cas additionnel n'a été confirmé.

Les cervidés québécois sous surveillance

Chaque année, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) effectue un grand nombre d'analyses afin de détecter la MDC chez les cervidés en élevage.

Pour sa part, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) réalise depuis 2007 un programme de surveillance des cervidés sauvages dans les secteurs les plus à risque pour l'introduction de la MDC. La détection rapide de la maladie permet d'augmenter les possibilités de l'éliminer ou de limiter sa propagation.

Où trouve-t-on la MDC?

La maladie est en expansion en Amérique du Nord. Au Québec, des cas de MDC ont été confirmés à l'automne 2018 dans un élevage de cervidés situé dans la région des Laurentides. Depuis, tous les animaux de l'élevage ont été abattus.

Cette découverte représente le premier cas recensé depuis la mise en place en 2002 du programme de surveillance effectué sur les animaux d'élevage par le MAPAQ, et du réseau de suivi des animaux en milieu sauvage conduit par le MFFP.

Le MFFP a mis en place des opérations de surveillance et de contrôle dans le secteur touché. À ce jour, aucun cas de MDC n'a été détecté chez les cervidés sauvages au Québec. Visitez [Québec.ca/maladie-cervides](https://www.mffp.gouv.qc.ca/maladie-cervides) pour connaître tous les détails.

What can be done to prevent the introduction and spread of CWD?

CWD can be spread from one cervid to another, or through contact with environments contaminated by infected cervids. Thus, healthy practices were put into place to protect herds:

- **Baiting allowed from September 1 to November 30**
Baiting for hunting purposes is allowed from September 1 to November 30 only, except for mineral substances (e.g., salt blocks) that may be used all year round.
- **Use of natural cervid urine prohibited**
The use of natural cervid urine for hunting purposes, no matter its origin, is prohibited at all times to limit the risks of spreading diseases, except for moose urine. This also applies to any other natural olfactory lure from cervids (e.g., tarsal glands).

What are the physical signs of the disease in an infected animal?

The physical symptoms of the disease usually emerge between 16 and 36 months after infection. Clinical signs are most prominent in the terminal stages of the disease.

CWD can take different forms. If an animal appears to be emaciated or behaving abnormally, **please report it to SOS Poaching at 1-800-463-2191**.



Photo : Donald Savoy

REGULATIONS

Cervids killed outside Québec

Importing or possessing any part of the brain, spinal cord, eyes, retropharyngeal lymph nodes (at the base of the jaw), tonsils, testicles, or internal organs of cervids killed outside Québec is prohibited. These parts of the animal contain the highest concentrations of the CWD infectious agent. However, importing and possessing meat and certain other animal parts is still permitted.

If you kill a cervid in a state or province outside Québec and the local authorities inform you that the animal has CWD, notify SOS Poaching right away.

Cervids killed within a 45 km radius of a confirmed case of CWD

To avoid spreading CWD in Québec, the anatomical parts in which the CWD infectious agent is concentrated must not leave the hunting zone where the animal is killed. These parts must also remain within a 45 km radius of confirmed CWD cases. Hunters must have their game butchered near the harvest location.

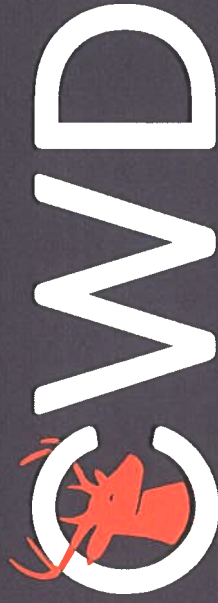
Cervids in captivity

To avoid spreading the disease between cervid farms, live cervids must not be moved from one farm to another if the farm at which they are kept is located within 100 km of a confirmed case of CWD.

Your cooperation is essential

Visit the website for more details.

Quebec.ca/cerviddisease



SURVEILLANCE AND CONTROL

CHRONIC WASTING DISEASE

**A threat
to cervids
in Québec**

What is chronic wasting disease?

Chronic wasting disease (CWD) is a fatal degenerative disease that affects wild and farmed cervids (members of the deer family), especially white-tailed deer. The disease is similar to bovine spongiform encephalopathy (BSE or mad cow disease) in that both diseases affect the animals' brains.

Once CWD is introduced into wildlife, it is extremely difficult to eradicate.

Is CWD a risk to human health?

At this time there is no scientific evidence to suggest that CWD can be transmitted to humans. However, Health Canada recommends that any tissue that may have come from a known CWD-infected animal not be used or consumed by humans.

What are the effects of CWD?

If CWD were to be introduced into Québec's wild cervid populations, it would have significant impacts on cervid health. In the long term, if the disease is not controlled, it could significantly and irreversibly reduce population numbers.

North American distribution of CWD in September 2020

Downloaded from the U.S. Geological Survey
(<https://www.usgs.gov/>)

- CWD in free-ranging populations
- CWD in captive facilities (depopulated)
- CWD in captive facilities (current)

Note: In the State of New York, CWD was detected in 2005, and culs were carried out. Since then, intensive monitoring has not detected any additional cases.

Québec's cervid population under observation

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation performs a large number of tests to detect CWD in farmed cervids every year.

And since 2007 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) has been carrying out a monitoring program on wild cervids in the areas most at risk for the introduction of CWD. Early detection increases the chances of eliminating the disease or limiting its spread.

Where does CWD occur?

The disease is spreading in North America. In 2018, cases of CWD were confirmed at a cervid farm in the Laurentides region of Québec. All the farm's animals have since been slaughtered.

It is the first case recorded since the establishment in 2002 of the monitoring program conducted by Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) on cervids in captivity and the monitoring network for cervids in the wild led by MFFP.

The Ministry has implemented operations to detect and control disease in the sector. So far, no cases of CWD have been found in Québec's wild cervid population. Visit the website for more details.